

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2378

Lyon 8e - Constitution de servitude d'ancrage sur la parcelle cadastrée CE 99 accordée par la Ville de Lyon au profit de la SCI SLEA Foyers éducatifs nécessaire à la réalisation d'une isolation extérieure - EI 08135 - N° inventaire 08135001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2378 - LYON 8E - CONSTITUTION DE SERVITUDE D'ANCRAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE CE 99 ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE LA SCI SLEA FOYERS EDUCATIFS NECESSAIRE A LA REALISATION D'UNE ISOLATION EXTERIEURE - EI 08135 - N° INVENTAIRE 08135001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle cadastrée CE 99 constituant un élément de l'impasse Caton à Lyon 8°.

La SCI Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence (SLEA) Foyers Éducatifs a saisi la Ville de Lyon d'une demande d'autorisation dans le cadre de son projet de réalisation de travaux de rénovation thermique sur un immeuble de type foyer-logement édifié sur la parcelle contiguë, cadastrée CE 64 et sise 134 route de Vienne à Lyon 8°. L'intervention s'effectuant sur l'enveloppe du bâtiment par la pose d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE), cette isolation se trouvera en saillie de 16 cm sur la parcelle communale.

En conséquence, la Ville de Lyon a proposé de régulariser cet empiètement par la constitution d'une servitude de surplomb qui se décrit comme suit :

- largeur : 0.16 m ;
- longueur : 5.10 m ;
- fonds dominant : CE 64 ;
- fonds servant : CE 99.

Eu égard au fait que la SLEA exerce une véritable mission d'intérêt général auprès des enfants et des familles et que la taille de l'emprise de la servitude (82 cm²) est faible, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et de consentir cette servitude sans la contrepartie de l'octroi d'une indemnisation. Les services de France Domaine ont estimé à 150 euros cette constitution de servitude par avis n° 2016-388V1858 rendu le 26 juillet 2016.

Enfin, il est proposé que par le biais d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, avant la signature de l'acte authentique, la SCI SLEA Foyers Éducatifs soit autorisée à installer un échafaudage et à débiter les travaux.

Les frais d'acte seront supportés par la SCI SLEA Foyers Éducatifs.

Vu ledit projet d'acte ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 juillet 2016 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 8^e arrondissement en date du 22 juillet 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La constitution, dans les conditions susvisées, d'une servitude de surplomb à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de la SCI SLEA Foyers Éducatifs sur la parcelle cadastrée CE 99 sise impasse Caton à Lyon 8^e, est approuvée.

2. La convention d'occupation temporaire à titre gratuit de la parcelle CE 99, permettant l'installation d'un échafaudage et la réalisation des travaux sur l'immeuble des foyers-logements au profit de la SCI SLEA Foyers Éducatifs, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer l'acte de constitution de servitude, la convention d'occupation temporaire ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY